

**RECTORAT**  
**Division des personnels enseignant  
du second degré**

Affaire suivie par :  
Maëlice SEPHO  
Tél : 05 94 27 20 48

Mail : [dpe2.tit.gestionco@ac-guyane.fr](mailto:dpe2.tit.gestionco@ac-guyane.fr)

Site de Troubiran - Route de Baduel  
BP 6011 - 97300 Cayenne

Cayenne, le 15 décembre 2025

Le Recteur de la Région académique de Guyane  
Recteur de l'académie de Guyane  
Chancelier des Universités  
Directeur académique des services de l'Éducation  
nationale

**Circulaire – 2026-n° 321 - DPE2- Changement de discipline destiné aux personnels enseignants du  
second degré public – Rentrée scolaire 2026**

**Objet :** Changement de discipline destiné aux personnels enseignants titulaires du second degré public –  
Rentrée scolaire 2026.

**Publics concernés :** Les personnels enseignants titulaires du second degré public

**Notice :** La présente circulaire a pour objet de lancer la campagne académique d'appel à candidatures pour les  
changements de discipline volontaires au titre de l'année scolaire 2026/2027. Elle est destinée aux personnels  
enseignants souhaitant changer de discipline au sein d'un même corps.

La circulaire académique du 13 janvier 2025 est abrogée

**Référencement :** Site académique, rubrique « personnels » puis « circulaires personnels 2<sup>nd</sup> degré »

**Références :**

- Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 ;
- Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 ;
- Décret n°85-986 du 15 septembre 1985 ;
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 16 décembre 2024

**Pièce jointe :**

- Annexe 1 : Formulaire de candidature de changement de discipline

**I- ORGANISATION DU DISPOSITIF**

Cette démarche consiste à changer de discipline dans un même corps (par exemple, un enseignant certifié de  
lettres modernes qui souhaite enseigner l'anglais).

Pour les disciplines autres que la documentation, le dispositif se déroule sur **deux ans**, durant lesquels  
l'enseignant est affecté à titre provisoire, en responsabilité, à hauteur de l'ORS de la discipline d'accueil.

Durant ces deux ans, l'enseignant concerné reste titulaire du poste dans sa discipline d'origine.

L'inspecteur de la discipline d'accueil déterminera, à partir des acquis de l'enseignant, le dispositif de formation et d'accompagnement nécessaire pour apporter les connaissances et compétences attendues dans la discipline d'accueil.

Une inspection a lieu durant le troisième trimestre de la première année.

Si l'avis de l'inspecteur est :

- **favorable**, la demande de changement de discipline de l'intéressé(e) est transmise au ministère au cours du premier trimestre de la deuxième année.

L'enseignant recevra un arrêté ministériel de changement de discipline et participera au mouvement intra-académique afin d'obtenir une affectation à titre définitif. Dans ce cadre, il peut bénéficier d'une bonification de son barème de mutation.

- **défavorable**, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.

- **réserve**, des solutions concertées seront recherchées avec l'enseignant et les inspecteurs et proposées à ma décision :

- soit un renouvellement de la première année ;
- soit un retour dans le poste d'origine à l'issue de la première année.

Pour le changement de discipline vers la documentation, le dispositif se déroule sur une année avec une affectation provisoire en responsabilité à hauteur de l'ORS (36h00).

Une inspection a lieu au début du troisième trimestre.

Si l'avis de l'inspecteur est :

- **favorable**, la demande de changement de discipline de l'intéressé(e) est transmise au ministère en fin du troisième trimestre. L'enseignant recevra un arrêté ministériel de changement de discipline et participera au mouvement intra-académique afin d'obtenir une affectation à titre définitif.

- **défavorable**, l'enseignant retournera sur son poste d'origine.

- **réserve**, des solutions concertées seront recherchées avec l'enseignant et les inspecteurs et proposées à ma décision.

## II – DOSSIERS DE CANDIDATURE

A l'appui de la fiche de candidature (annexe) portant l'avis du chef d'établissement d'exercice ou de rattachement administratif, le candidat doit fournir :

- une lettre de motivation argumentée ;
- un curriculum vitae détaillé, précisant les différentes activités professionnelles mises en œuvre tout au long de votre carrière ;
- une copie de vos diplômes.

**Votre dossier complet et vérifié par vos soins devra être déposé dans l'application Colibris  
Du lundi 15 décembre 2025 au jeudi 15 janvier 2026**

<https://portail-guyane.colibris.education.gouv.fr>

**Point de vigilance : tout dossier incomplet entraîne un rejet de la candidature**

### III – EXAMEN DES CANDIDATURES

**1<sup>ère</sup> étape :** L'avis des supérieurs hiérarchiques et/ou des membres des corps d'inspection.

Pour les enseignants ayant effectué des remplacements, l'avis du ou des chefs d'établissements de remplacement est recueilli par l'établissement de rattachement administratif.

**2<sup>ème</sup> étape :** l'avis du corps d'inspection

Les dossiers seront étudiés par les corps d'inspection des disciplines sollicitées au vu des motivations et des aptitudes des candidats à exercer dans une nouvelle discipline.

Pour la documentation, les candidats retenus seront reçus en entretien par un IA-IPR EVS. Une commission d'évaluation, présidée par un IA-IPR EVS déterminera un parcours de formation pour les entrants dans le dispositif.

**Sauf exception, seules les demandes allant dans le sens des priorités académiques seront retenues.**

**3<sup>ème</sup> étape :** L'avis de la directrice des ressources humaines

La directrice des ressources humaines (DRH) se prononce au regard de l'avis de l'inspecteur et de l'existence de postes vacants dans la discipline d'accueil.

**4<sup>ème</sup> étape :** Les candidats seront informés de la suite réservée à leur demande fin juin 2026.

S'ils sont retenus, ils seront avisés au plus tard le 20 juillet 2026 de leur affectation à compter du 1er septembre 2026.

Pour le Recteur et par délégation,  
la DRH par intérim

  
Édith TROCHIMARA



Le Recteur

**Formulaire de candidature pour un changement de discipline - Rentrée 2026**

**A retourner accompagnée des pièces au plus tard le 15 janvier 2026**

(la DPE2 se charge des avis des corps d'inspection)

Civilité : <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom d'usage : ..... Nom patronymique : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Adresse personnelle : ..... ..... Téléphone : .....      E-mail : .....	
Position d'activité actuelle : ..... Grade : .....      Echelon : ..... Discipline actuelle : ..... Discipline sollicitée : ..... Etablissement d'affectation à titre définitif : ..... Faites-vous l'objet d'une mesure de carte scolaire ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Etes-vous candidat à une mutation inter académique ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Avis du supérieur hiérarchique : <input type="checkbox"/> sans opposition <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Appréciation motivée : ..... ..... ..... Date : .....      Signature :	
Avis du corps d'inspection de la discipline d'origine : <input type="checkbox"/> sans opposition <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Appréciation motivée : ..... ..... ..... Date : .....      Signature	Avis du corps d'inspection de la discipline sollicitée : <input type="checkbox"/> sans opposition <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable Appréciation motivée : ..... ..... ..... Date : .....      Signature